

## **« Impact de la généralisation des armes de précision tirées à grande distance, missiles de croisière notamment, sur l'équilibre actuel des grandes fonctions stratégiques françaises (application à l'Irak) »**

### **SYNTHESE**

Le but de cette étude était de définir les grandes tendances doctrinaires sous un angle politico-stratégique en matière d'armes de précision tirées à grande distance en prenant comme point de départ les enseignements tirés du récent conflit irakien en 2003. L'étude a donc pris comme pays cibles les Etats-Unis et le Royaume-Uni mais également la Chine et Taïwan car il pouvait être utile d'observer l'état de la réflexion dans un pays « en voie de développement » en matière d'armement, la Chine, et dans un pays qui est sous la menace d'un voisin susceptible à l'avenir de développer ce type de matériel. L'étude souhaitait en effet évaluer les conséquences doctrinaires du développement de ce type d'armes tant en terme d'action offensive qu'en terme de menaces potentielles à notre territoire, à nos intérêts et à nos forces.

L'objectif final était de déterminer quel type de politique la France devrait mettre en place en ce qui concerne ce type d'armes et les conséquences sur les quatre grandes fonctions de notre défense : protection, prévention, dissuasion et projection.

Le premier chapitre de l'étude est donc consacré aux analyses doctrinales de quatre pays, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et Taïwan, pour les armes de précision tirées à grande distance. Cette analyse est réalisée à partir des écrits doctrinaires, ainsi que des enseignements que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont tirés de l'utilisation de ces armes lors du dernier conflit irakien.

Le second chapitre a pour objet de systématiser la démarche qui a conduit les pays qui font l'objet de l'étude à opérer tel ou tel choix. Pour ce faire l'analyse se fait en fonction du rôle joué par les critères politique, financier et technologique mis en rapport avec les trois grandes

fonctions de ces types d'armes qui sont la précision, la limitation des dommages collatéraux et la protection des forces résultant de la distance de sécurité.

De ce chapitre il ressort que ces fonctions n'ont pas la même importance selon les pays considérés et ce en fonction de la variation des paramètres politique, financier et technologique.

De cette synthèse on tire dans le chapitre 3 un certain nombre de « lois » qui permettent de définir quelle politique adopter par rapport aux missiles de précision tirés à grande distance en fonction d'une situation donnée. Ces lois sont au nombre de sept :

- la précision est un facteur infra-politique ;
- plus les moyens financiers sont importants plus le facteur politique prend de l'importance dans la définition de la place des armes de précision tirées à distance de sécurité dans les doctrines de défense ;
- plus le niveau démocratique d'un pays est élevé, plus les fonctions « distance de sécurité » et « limitation des dommages collatéraux » prennent de l'importance.
- plus la capacité financière est grande, plus le facteur distance de sécurité est pris en compte ;
- la contrainte budgétaire entraîne des décisions en matière d'armes de précision tirées à distance de sécurité basées sur un double compromis (compromis entre les fonctions de l'arme et compromis entre les grandes fonctions de la défense) ;
- la limitation des dommages collatéraux est une fonction impérative dans une perspective d'opérations de stabilisation et de reconstruction ;
- les armes de précision tirées à distance de sécurité ne sont qu'un maillon d'un ensemble de capacités.

Enfin le chapitre 4 traite spécifiquement de la question des menaces que pourrait faire peser le développement de ces armes, la probabilité de cette menace ainsi que la réponse qui peut y être apportée par le développement d'une défense anti-missiles, dans une perspective de protection des forces déployées ou pour la protection des réseaux d'approvisionnement en énergie et des systèmes d'information et de communication.

A partir de ces analyses et synthèse l'étude propose dans sa conclusion un certain nombre de recommandations quant à la politique que devrait suivre notre pays en matière d'armes de précision tirées à grande distance ainsi que les conséquences quant à la répartition des grandes fonctions de notre défense.

Ces conclusions sont les suivantes :

Incontestablement cette étude confirme que l'on assiste à une généralisation de l'emploi des armes de précision tirées à grande distance. La précision permet à la fois de décupler l'effet militaire des frappes et offre la possibilité de limiter les dommages collatéraux. La première fonction constitue une quête naturelle des « opérationnels », la seconde fonction est particulièrement recherchée par le pouvoir politique des pays de l'Union européenne qui cherchent à la fois à jouer un rôle politique sur la scène internationale tout en étant un facteur de paix et de stabilisation.

La distance de sécurité relève d'une autre préoccupation, la protection des forces, tant pour économiser un outil militaire coûteux que pour prendre en compte une opinion publique qui n'est pas prête à accepter des pertes humaines importantes pour des opérations ne relevant pas de la défense du territoire.

Déterminer de quelle manière la France doit prendre en compte cette évolution suppose une démarche ordonnée, c'est à dire avec un ordre de priorité des questions à se poser. Si en effet nous devons prendre des décisions en matière de défense à partir de considérations politiques nous ne devons jamais oublier que la France est une puissance économique moyenne qui nous impose de définir des ordres de priorité dans notre défense. Cette étude a permis d'identifier une démarche de ce type chez un pays comparable au nôtre, le Royaume-Uni même si certains des choix de ce pays peuvent être contestés.

## **1. La démarche de l'arbitrage des Britanniques consistant à définir des systèmes de défense prioritaires et secondaires devrait être reprise par la France**

Les Britanniques ont clairement fait le choix d'établir un ordre de priorité entre les différentes fonctions de la défense (prévention, protection, dissuasion et projection)<sup>1</sup>. Bien que cela ne soit pas théorisé de cette manière cela revient à mettre en place un système de défense principal, en l'occurrence la projection de force notamment pour lutter contre le terrorisme, et des systèmes de défense secondaires qui jouent le rôle de systèmes de secours si le système principal s'avérait défaillant. Cette démarche s'articule autour de trois idées :

- toutes les fonctions de défense n'ont pas la même efficacité pour lutter contre les menaces, en l'occurrence les Britanniques considèrent aujourd'hui que la fonction projection est la meilleure ;
- les Britanniques n'ont pas les moyens de développer trois systèmes de défense optimum et redondants à l'image des Etats-Unis ;
- la logique du partage capacitaire dans le cadre de la relation transatlantique ou de l'Union européenne doit permettre de pouvoir couvrir les différentes fonctions de la défense de manière parfaite.

C'est une démarche de type similaire que nous devons adopter.

## **2. Les armes de précision tirées à distance de sécurité ne relèvent pas d'une seule fonction stratégique de la loi de programmation militaire**

l'étude a démontré en effet que ces armes ne trouvaient leur pleine efficacité que si l'on dispose parallèlement de capacités d'identification des cibles et de mise en réseau des systèmes d'armes développés. Cela veut dire que si les armes en elle-même relèvent de la fonction projection, l'environnement nécessaire au fonctionnement de ces armes relève

---

<sup>1</sup> Les Britanniques n'utilisent pas la même typologie pour les différentes fonctions de la défense. Par souci de commodité, il est repris ici la typologie française utilisée dans la loi de programmation militaire sachant qu'il est tout à fait possible d'établir un tableau de correspondance entre les deux (cf. l'étude du Royaume Uni dans le chapitre 1)

également de la fonction prévention. L'accent sur l'un ne peut donc être mis sans mettre l'accent sur l'autre.

### **3. Quel arbitrage entre les différentes fonctions stratégiques de la loi de programmation militaire ?**

En théorie, les Britanniques semblent avoir mis l'accent sur la fonction projection (et prévention pour l'environnement nécessaire au fonctionnement de ces armes) au détriment des fonctions protection voire dissuasion. Ce choix ne paraît pas devoir être repris par la France, tout au moins dans son intégralité, et ce pour deux raisons :

- le choix de la dissuasion nucléaire qu'a opéré la France est un choix d'autonomie dont la validité politique tend à se renforcer les dernières années (nature des relations avec les Etats-Unis) même s'il y a bien un risque de contournement de la dissuasion qui devrait nous conduire à rééquilibrer les fonctions de notre défense et non à garantir à 100% la crédibilité de la dissuasion (l'option d'armes miniaturisées visant à dissuader des attaques imminentes ne paraît pas pouvoir répondre à une logique de coût/avantage). Si des économies sont peut-être possibles sur cette fonction, celle-ci ne doit pas être sacrifiée.
- il est nécessaire de sérier les questions relatives à la fonction protection.
  - Un projet de défense anti-missiles qui couvrirait l'ensemble du territoire doit être écarté car la probabilité d'une telle menace apparaît très faible, le coût d'un tel bouclier très important alors même que ce système de défense serait redondant avec notre outil de dissuasion. La complémentarité d'une défense anti-missiles avec la force de dissuasion mise en avant par les Britanniques est moindre qu'au Royaume Uni puisque l'outil de dissuasion britannique est moins crédible que l'outil français (autonomie de décision, nature des forces).
  - En revanche la protection du territoire face à la menace terroriste doit-être mieux prise en compte qu'elle ne l'est actuellement au Royaume Uni tant du fait de la crédibilité de cette menace que de la cohérence de notre système de défense. Si cette menace n'est

aujourd'hui pas le fait d'armes de précision il est nécessaire de pouvoir protéger dès aujourd'hui les sites sensibles contre des attentats terroristes de tous types et de prendre en compte une menace limitée par des armes de précision sur une échéance de 20 à 30 ans. La crédibilité de l'action extérieure est également conditionnée par la garantie de sécurité que nous pouvons offrir sur notre territoire. Si un attentat majeur affectait notre pays sans que nos citoyens aient le sentiment qu'ils ont correctement été protégés, il est à craindre que l'opinion publique remettrait en cause les opérations extérieures. Nous devons sur ce plan prendre leçon du débat actuel au Royaume Uni.

- Si la projection, fonction dans laquelle rentrent les armes de précision tirées à distance de sécurité semble donc devoir être privilégiée, il est essentiel de pouvoir délimiter le type d'interventions pour lequel nous pourrions être sollicités et donc le type d'ennemis que nous serions susceptibles d'affronter.

On ne peut pas exclure la possibilité d'être confronté à des ennemis ayant des forces armées classiques comme celles de Milosevic ou de Saddam Hussein. Dans ce cas les cibles sont relativement bien identifiables même si certaines peuvent être enfouies et durcies alors que subsiste le problème des cibles mobiles et surtout déplaçables.

La lutte contre le terrorisme sur les territoires extérieurs pose d'autres types de problèmes avec toujours la possibilité de faire face à des cibles enfouies et durcies mais surtout de faire face à des ennemis très disséminés et sans organisation centrale. Dans ce dernier cas de figure on se trouve confronté à plusieurs types de problèmes qui vont de la pertinence du *Network Centric Warfare* en tant que système technologique face à des systèmes de défense disséminés et non centralisés jusqu'à l'inadaptation des armes de précision à des cibles qui n'ont plus rien à voir avec celles que l'on peut trouver dans le cas des forces armées classiques. Le couple NCW/armes de précision n'est donc pas remis en cause dans ce cas, c'est plutôt leurs modalités d'application pratique qui sont sujet à caution. En conclusion le couple NCW/armes de précision tel qu'il est conçu actuellement est-il bien adapté aux menaces asymétriques ?

Enfin il peut y avoir une dernière contradiction à vouloir une armée au format restreint avec des capacités technologiques accrues grâce au NCW et la nécessité de mener des

opérations de stabilisation grosse consommatrice en hommes et qui peuvent se prolonger très longtemps dans le temps. Sur ce dernier point, il n'est pas certain que les Britanniques suivent la bonne direction en s'orientant vers un modèle d'armée conçu pour lutter contre le terrorisme aux côtés des Américains sur les territoires extérieurs.

Il serait donc nécessaire à ce niveau de mener une double réflexion qui porterait sur :

- le couple NCW/armes de précision et son architecture face aux deux types principaux de menaces principales ;
- l'articulation forces de projection/forces de stabilisation et ses conséquences sur le ratio hommes/équipement.

Cette réflexion devrait être conduite au niveau européen.

#### **4. La capacité frappe de précision doit-être acquise dans un cadre européen**

Selon le type de cibles visées, la munition ou le vecteur utilisés peuvent-être totalement différents. Certaines armes peuvent être très sophistiquées et destinées à des cibles à haute valeur stratégique, d'autres consistent uniquement en l'adaptation de kits de précision sur des bombes à inertie. La banalisation de la précision a ainsi pu se faire à moindre coût. De ce fait c'est aujourd'hui la difficulté à atteindre certaines cibles (durcies, déplaçables) ou la nécessité de tirer à distance de sécurité qui peuvent conduire à augmenter le coût de ces armes. Cette nécessité d'adapter la munition ou le vecteur au type de cible impose une panoplie d'armes de précision. Or on constate aujourd'hui que les pays européens disposent en général d'une partie seulement de la gamme d'armes de précision nécessaires tout en étant à la recherche perpétuelle d'une panoplie complète.

Dans le cadre d'un concept « effect based », il pourrait être utile de déterminer les volumes capacitaires nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Union européenne avec une répartition par type de munition. L'objectif à terme serait de globaliser la capacité au niveau européen de manière à pouvoir rationaliser les programmes d'armes de précision. L'objectif serait de pouvoir bénéficier d'un « pool » d'armes de ce type qui serait disponible pour les actions de l'Union européenne (cela pourrait se faire dans le cadre d'une coopération

structurée). Dans un premier temps seraient incluses toutes les armes qui sont utilisables par tous les porteurs ; à terme il serait nécessaire d'unifier les programmes d'armes de précision même si les porteurs sont différents. L'Agence européenne de défense pourrait gérer cette capacité tout en constituant un lieu d'échange sur les concepts d'emploi de ces armes.

Dans le cadre de cette répartition capacitaire, il serait également nécessaire d'envisager de quelle manière est prise en compte la fonction « distance de sécurité » qui peut s'avérer être très onéreuse si elle est recherchée par tous les pays de l'Union européenne. Là aussi un partage capacitaire est peut-être souhaitable.

#### **5. L'acquisition d'une capacité autonome de frappes de précision suppose corrélativement un NCW**

Les armes de précision ne sont quasiment d'aucune utilité si on ne dispose pas parallèlement d'une capacité complète d'acquisition des cibles et de systèmes de commandement et d'information qui permettent de faire travailler les différentes plate-formes en réseau. Cela comprend donc les satellites de renseignement de tous types, des satellites de telecom, des senseurs, des drones, et des plate-formes qui puissent recevoir et transmettre toutes les informations relatives à la gestion du champ de bataille. Cela suppose également que ce NCW soit conçu dans un cadre européen et otanien et puisse être compatible dans le cadre d'une coalition ad hoc avec les Américains.

Trois questions doivent être abordées au sujet du NCW :

- en premier lieu il est nécessaire d'apprécier le coût global d'une telle capacité et envisager ce qui peut-être partagé entre Européens (système de renseignement satellitaire) de ce qui doit-être commun à tous (système d'information et de commandement). Il existe en effet à ce niveau le risque de voir se créer dans les années à venir le même gap capacitaire entre les plus grands pays de l'Union européenne (France, Royaume Uni) et les plus petits pays que celui qui existe entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Il est nécessaire également d'envisager quelle correspondance à mettre en place entre le NCW européen et le NCW otanien.

- en second lieu, il est nécessaire de définir une architecture de NCW au niveau européen. Cette architecture doit à la fois être cohérente avec la doctrine politico-militaire de l'Union européenne (les objectifs en terme de stabilisation et de reconstruction impliquent un fort contrôle politique sur les opérations). Une autre question à aborder est celle de l'adaptation du NCW aux menaces asymétriques. Le sentiment est en effet aujourd'hui que les NCW américains et britanniques sont configurées pour faire face à des outils militaires d'Etats centralisés, comme on a pu les voir durant la guerre froide, et non pour faire face à des réseaux terroristes transnationaux ou à des guérillas qui reposent eux sur une sorte de NCW déconcentré voir décentralisé qui ne dit pas son nom.

- en troisième lieu et parallèlement au point précédent il est sans doute nécessaire de privilégier un NCW décentralisée qui puisse fonctionner selon un mode dégradé si l'échelon central venait à être inopérant. Il est donc nécessaire de conserver avec l'architecture du NCW l'autonomie qui existe aujourd'hui dans les forces armées françaises au niveau des unités. Chez les Américains, on peut craindre d'ailleurs que le NCW actuellement utilisé vienne accroître l'excès de centralisation que l'on a toujours constaté dans les armées américaines et qui empêche celles-ci de s'adapter à un changement de configuration du champ de bataille.

#### **6. Face à la menace des armes de précision, privilégier les architectures décentralisées pour les centres d'approvisionnement en énergie et les centres d'information.**

Si nous n'avons pas à faire face à la menace de missiles de précision dans les 20 à 30 ans à venir, ce ne devrait plus être le cas dans la période ultérieure. La menace principale que font peser ces missiles n'est peut-être pas d'ordre militaire (le coût d'une capacité en missile de précision couplée avec le NCW attendant nécessaire pour affecter un outil militaire de la taille de celui de la France ne semble à la portée que de pays comme la Russie, si elle arrive à se relever économiquement, ou de la Chine dans quelques années) mais plutôt d'ordre civil. Nos sociétés présentent en effet le risque d'être devenues extrêmement dépendantes de la

technologie d'un simple point de vue culturel. Théoriquement leur désorganisation peut donc être aisée. Il est donc nécessaire de concevoir l'architecture des systèmes vitaux (approvisionnement en énergie, systèmes d'information) de manière à ce que ceux-ci puissent continuer à fonctionner si certains centres venaient à être détruits. Ce mode d'architecture doit d'ailleurs être étendu à tous les services qui conditionnent notre mode de vie (services bancaires par exemple) et qui peuvent faire l'objet de cyber-attaques. Enfin il est sans doute nécessaire de prévoir des systèmes de défense anti-missiles limités pour les sites les plus sensibles (centrales nucléaires) ou tout au moins de prévoir leur durcissement pour faire face à des attaques militaires.